

Séance du 09 septembre 2008

Yvan PETIT, Bourgmestre-Président.

Didier ROUARD, Fabienne ROBA, Jean HYAT, Echevins.

Michel JÉRÔME, Eugène BRASSEUR, Marie-Claude ABSIL, Pierre LEDENT, Hervé RONDIAT, Christophe LONNOY, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Christian LAMBERT, Christian ALEXANDRE, Delphine DEPIERREUX, Conseillers communaux.

Geneviève GODFRIN, Présidente du CPAS, siège avec voix consultative.

Jacques LEBRUN, Secrétaire communal ff

Absente : Fabienne ROBA

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique,

1. PROCES-VERBAL

Approuve le procès-verbal de la séance du 20 août 2008.

2. INATEL – CESSION DE CÂBLODISTRIBUTION

Entend l'exposé du Receveur Régional à propos de la cession de l'électricité de câblodistribution d'INATEL.

3. Par 9 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention

PLAN DE PRÉVENTION ET DE PROXIMITÉ

M. Yvan PETIT se retire de la salle aux délibérations conformément à l'article L1122-19 du CDLD

Approuve le rapport d'activités relatif à l'exercice 2007 du Plan de Prévention et de Proximité, tel que présenté par le Collège communal.

4. M. Yvan PETIT rentre en séance

Par 10 voix pour et 4 abstentions

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Modifie comme suit les budgets ordinaire et extraordinaire de la commune pour l'exercice 2008 :

Budget ordinaire	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	5.163.120,95	4.422.057,64	741.063,31
< crédits	- 264.711,18	5.500,00	- 259.211,18
> crédits	5.340.799,19	4.537.029,00	803.770,19

Budget extraordinaire	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	4.414.486,66	4.414.486,66	0
< crédits	34.820,41	-	34.820,41
> crédits	+ 362.771,43	327.951,02	34.820,41
Nouveau résultat	4.414.486,66	4.414.486,66	0

5. à l'unanimité

5.1. EMPRUNTS A CONTRACTER

Décide de passer un marché de services d'emprunt par procédure négociée sans publicité, d'un montant de :

- 8.194,12 euros en 5 ans, pour l'acquisition d'un échafaudage (décision du 23.04.08)
- 3.845,92 euros en 5 ans, pour l'acquisition de matériel de gymnastique pour l'école de Wanlin (décision du 23.04.08)

5.2. PLAN AIR-CLIMAT 2008-2009

Décide d'adhérer au plan air-climat en matière d'éclairage public et approuve le dossier de candidature portant remplacement de l'éclairage public à Mesnil-St-Blaise, rue du Tchaurnia, et à Houyet, ruelle de la fontaine, pour un montant estimé à 80.000 euros, en sollicitant l'intervention financière de la Région wallonne.

À huis clos, procède à la nomination par voie de promotion d'un contremaître A² à titre définitif à temps plein, avec entrée en fonction au 01.10.08.